LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉLECTRICITÉ, UN ENJEU MAJEUR POUR NOTRE TERRITOIRE

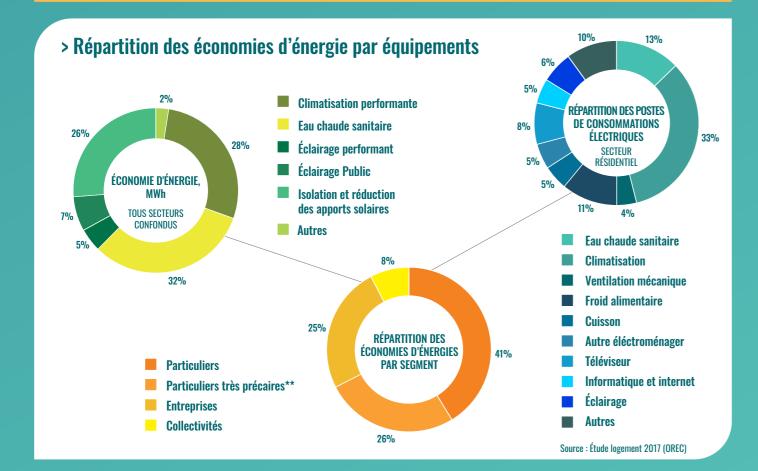


ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DEPUIS 2019 :

84.4 GWh, soit 5% de la consommation 2020.

PRIMES VERSÉES* EN 2020

22.8 M€

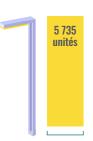


3 156 unités

Entreprises

> Principaux placements d'équipements en 2020

RÉNOVATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Le programme régional de rénovation de l'éclairage public de la Guadeloupe représente un investissement de 48 millions d'euros qui permettront de

CLIMATISATION 6 753
PERFORMANTE unités 3 636 unités Particuliers

réduire à 30 GWh la consommation d'électricité par an.

La mise en oeuvre des équipements performants de type LED, associé à un système de gestion de l'éclairage optimisé, permettent une réduction de 50 à 70 % des consommations électriques liées au poste éclairage public tout en améliorant la qualité d'éclairage sur la voie publique.

Opération soutenue par la région Guadeloupe et ses partenaires ADEME, EDF Archipel Guadeloupe avec le soutien des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER).

CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL ISOLATION 271983 m² **EN TOITURE ET MUR** 187 445 m² **Particuliers Particuliers** précaires Protection solaire 11 464 m² Particuliers Particuliers précaires**

> Réglementation Thermique de Guadeloupe (RTG)



Avec la RTG. la région Guadeloupe s'est dotée d'un ensemble réglementaire ambitieux pour faire de la Guadeloupe un territoire exemplaire du point de vue de ses consommations énergétiques.



Des bâtiments suffisamment confortables pour éviter le recours à la climatisation.



Si la climatisation est nécessaire, en limiter les besoins énergétiques, pour consommer le moins



Favoriser la production d'eau chaude à partir d'énergies renouvelables.

Optimiser les besoins en éclairage artificiel.

LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS

Cet outil numérique et gratuit permet, en plus de la réalisation des calculs RTG, d'obtenir directement les documents utiles à vos projets de construction : Attestation RTG, Diagnostic de performance énergétique Guadeloupe (DPEG)... L'outil de calcul RTG facilite vos démarches tout en vous permettant de faire des choix plus judicieux, et moins énergivores, pour vos projets.

UNE RÉGLEMENTATION QUI CONCERNE LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

La RTG 2020 s'applique aux bâtiments neufs et aux extensions de bâtiments climatisés et non climatisés. Elle concerne les logements mais aussi les bureaux et les commerces.

UNE ATTESTATION OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour valider la conformité d'un bâtiment, le calcul RTG s'appuie sur trois indicateurs.











Le PRECS (la consommation énergétique pour l'eau chaude sanitaire)

Ils sont calculés depuis une plateforme accessible librement en ligne. L'attestation de conformité RTG v est téléchargeable dès lors que votre projet respecte les seuils réglementaires minimum requis. Votre Permis de construire ne pourra pas être accepté si cette attestation n'est pas jointe au dossier.

Depuis le 1er juin 2020, cette attestation est obligatoire lors de l'instruction de votre demande de Permis de construire.

COMMENT CA MARCHE?

Je vérifie si je suis concerné par la RTG 2020.











Pour plus d'informations rendez-vous sur : guadeloupe-energie.gp

> Présentation du comité MDE

Pour agir plus efficacement et accélérer la transition énergétique de la Guadeloupe, la DEAL, la région Guadeloupe, l'ADEME et EDF Archipel Guadeloupe ont constitué un comité MDE.

Ce comité a en charge l'élaboration et le suivi du cadrede compensation territorial de Guadeloupe.

Il bénéficie d'une enveloppe financière de 90 millions d'euros en faveur de la maîtrise de la demande de l'électricité sur la période 2019-2023.











maitrisons-lenergie.gp

3620 Dites Service gratu + prix appel

